



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE CINEMA LE
VINCENNES ET LE CCAS DANS LE CADRE DE
LA FETE DES SENIORS 2022**

**DÉCISION N° DM-CCAS-22-012
EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Nicolas METAYER, directeur du cinéma « Le Vincennes », situé 30 avenue de Paris 94300 Vincennes, de réserver une séance aux seniors vincennois, le 10 octobre 2022, dans le cadre de la Fête des seniors pour un montant de 720 € TTC (sept cent vingt euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Nicolas METAYER, directeur du cinéma « Le Vincennes », situé au 30 avenue de Paris 94300 Vincennes, pour la réservation d'une séance au seniors vincennois, le 10 octobre 2022, dans le cadre de la Fête des seniors, pour un montant de 720 € TTC (sept cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON